



LE DÉPUTÉ - MAIRE

Monsieur Paul MASSERON

Préfet du Haut-Rhin

7, rue Bruat

BP 489

68020 COLMAR Cedex

N/Réf. :

NS/FJ

Objet :

Pollution des eaux souterraines à Colmar.

Monsieur le Préfet,

Vous m'avez informé des dispositions qui ont été arrêtées lors d'une récente réunion technique en préfecture avec la DRIRE, l'ADEME et le Cabinet Hydro-Invest, au sujet du dépôt de déchets de lindane à Wintzenheim.

Je note avec satisfaction que ces dispositions tendent à l'élimination définitive de la source de pollution que représente ce dépôt.

A cet effet, je souscris au projet de la DRIRE qui, pour gagner du temps, propose d'engager la procédure administrative de site orphelin, dès ce mois d'avril.

Il me semble opportun que les Colmariens soient informés au fur et à mesure de l'avancement, dans les mois à venir, de l'étude.

C'est pourquoi je vous serai reconnaissant de bien vouloir organiser une nouvelle réunion d'information à l'intention des riverains ce printemps, conformément à votre proposition, à partir du moment où l'on disposera de la note de méthode établie par le Cabinet chargé des études.

Vous en remerciant par avance, je vous prie d'agréer, Monsieur le Préfet, l'expression de mes meilleurs sentiments.

Gilbert MEYER

Copie :

☛ M. Guy DAESSLE, Maire de WINTZENHEIM.

PRÉFECTURE DU HAUT-RHIN

SECRETARIAT GENERAL

Signé

Colmar, le 17 mars 2003

Monsieur le Maire,

En complément de mon courrier du 24 février dernier concernant les mesures de surveillance du dépôt de lindane (HCH) de PCUK à Wintzenheim par l'ajout de nouveaux piézomètres, j'ai l'honneur de vous informer des dispositions qui ont été arrêtées lors d'une récente réunion technique en préfecture avec la DRIRE, l'ADEME et le Cabinet HYDRO-INVEST.

A la demande du ministère de l'Ecologie et du Développement durable, l'ADEME a réorienté ses études vers la neutralisation des effets de la source de pollution. Le calendrier du rendu des études engagées est désormais le suivant :

- fin mars 2003 : rendu d'une note méthodologique, y compris sur la création d'une barrière hydraulique,
- fin juin 2003 : rapport d'étape de l'étude complète
- fin septembre 2003 : rendu final de l'étude qui comprendra notamment les différents scénarii possibles pour la mise en place d'une barrière hydraulique (forage à proximité de la source ou plus en aval, modes d'élimination de l'eau polluée...) ainsi que les approches méthodologiques propres à l'élimination définitive de la source.

Cette réunion a par ailleurs fait le point sur les étapes administratives préalables à la création d'une barrière hydraulique à l'aval immédiat du dépôt ; dès le rendu définitif des études, il conviendra :

- d'arrêter un parti technique en accord avec l'administration centrale,
- d'engager la procédure de site orphelin qui purge les obligations de l'industriel pollueur (PCUK) : arrêté préfectoral de prescriptions complémentaires après avis du CDH suivi d'une mise en demeure, une fois le délai de mise en demeure expiré, consignation financière à la diligence du Trésorier payeur général, le tout devant aboutir à l'arrêté préfectoral portant travaux d'office exécutés aux frais de l'Etat.

Ma T

- d'obtenir de Paris les moyens financiers après passage en Commission nationale des aides de l'ADEME,
- de lancer la procédure d'appel d'offre.

(La DRIRE propose pour gagner du temps d'engager dès le mois prochain la procédure administrative de site orphelin.

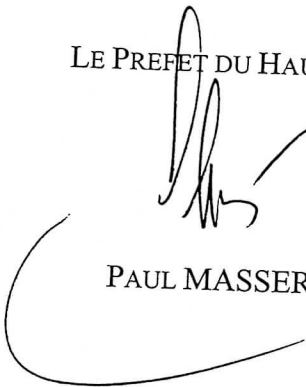
Si vous le jugez opportun, une nouvelle réunion d'information à l'intention des riverains, portant essentiellement sur la méthode et le calendrier, pourrait être organisée ce printemps, à partir du moment où l'on disposera de la note de méthode établie par le Cabinet HYDRO-INVEST.

Sinon, une réunion d'information générale devra être organisée à la rentrée prochaine, afin de faire part aux riverains des conclusions de l'étude définitive.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Bien à vous.

LE PREFET DU HAUT-RHIN


PAUL MASSERON

M. Guy DAESSLÉ
Maire de Wintzenheim
68920 WINTZENHEIM



LE DÉPUTÉ - MAIRE

Direction de l'Environnement
NS/FB

Madame Roselyne BACHELOT-NARQUIN
Ministre de l'Ecologie et du Développement
Durable

20 avenue de Ségur
75700 PARIS

N/Réf. :
courrier du 6/1/03
Objet :
pollution des eaux souterraines à COLMAR

ENTRÉE le

- 3 MARS 2003

à la MAIRIE de WINTZENHEIM
SECRÉTARIAT GÉNÉRAL

Madame la Ministre,

Dans le courrier cité en objet, je vous faisais état de mon dernier point de situation avec le Préfet du Haut-Rhin, M. Paul MASSERON, concernant le grave problème de pollution des eaux souterraines à COLMAR.

Il en ressortait l'urgence d'imposer à l'ADEME la fixation d'un cahier des charges pour la dépollution du site et le chiffrage du coût de l'extraction de la source de pollution, seule solution défendable à notre sens.

Devant la menace de la langue de pollution qui progresse vers nos forages d'alimentation en eau potable de la région colmarienne (100 000 habitants), vous comprendrez la grande inquiétude des élus, de la population et de tous les utilisateurs de la nappe phréatique.

Aussi, je vous serai reconnaissant de tout mettre en œuvre pour accélérer le traitement de ce grave problème qui constitue un enjeu majeur de santé publique.

Vous en remerciant par avance, je vous prie d'agréer, Madame la Ministre, l'expression de mes meilleurs sentiments.

Gilbert MEYER

Copies :

- ☞ M. Paul MASSERON, Préfet du Haut-Rhin
- ☞ M. Guy DAESSLE, Maire de WINTZENHEIM

européenne Hélène Flautre (Les Verts).
Trois ateliers animeront la rencontre, prévue de 19 h à 23 h au Ciarus, 7, rue Finkmatt : l'Europe et la gouvernance mondiale ; l'Europe, la paix, la défense et le désarmement ; et la réforme des institutions. ●

tares de forêt, s
Wittelsheim, pou
tampon entre le
cité minière Am
tion prévue de 5
plémentaires - 3

Hydrocarbures et lindane

L'association de défense de l'environnement Robin des bois a dénoncé, vendredi à Colmar lors d'une conférence de presse, de multiples pollutions aux hydrocarbures observées dans les cours d'eau, notamment en Alsace.

C'est ainsi que l'association a passé au crible tous les incidents relatés par la presse, en Lorraine, Alsace et Champagne-Ardenne, entre mars 1999 et avril 2003, dans le but d'alerter les autorités et en particulier l'Agence régionale de l'eau, mais aussi de sensibiliser le public.

L'association suggère la mise en place d'un réseau national d'épidémiologie visant à surveiller l'impact des pollutions et à favoriser la mise en place de programmes de recherche. L'association milite également pour la mise en place d'un protocole précis en cas d'incident, supposant une procédure d'alerte plus rapide (le premier geste consiste à appeler la gendarmerie), le recours à des analyses scientifiques et une meilleure gestion des déchets.

Multiplication des piézomètres à Colmar

Par ailleurs, le problème de la pollution au lindane à Sierentz, à Huningue et dans une gravière privée à l'ouest de Colmar, dont l'existence a été ré-

vélée aux habitants fin septembre 2002 à l'occasion de forages, est un autre dossier dont s'est saisi Robin des bois (lire notamment notre édition 12 octobre 2002). L'association est en effet membre de la Commission nationale des aides « sites et sols pollués », comme France nature environnement, les ministères de l'Industrie et de l'Environnement, l'Association des maires de France et des industriels.

Cette structure s'intéresse aux sites qui sont dit « orphelins » lorsque le responsable de la pollution, en l'occurrence l'ancienne entreprise Produits chimiques Ugine-Kuhlmann, n'est pas en mesure de payer les dégâts et que l'État doit prendre le relais.

Lors d'une réunion de cette commission en avril, une aide de 95 000 euros a été approuvée pour soutenir l'extension à Colmar du réseau de piézomètres destiné à suivre l'évolution de la pollution jusqu'en 2005. Les prélèvements ne seront plus effectués une saison sur deux, mais durant les quatre saisons. « Pour l'instant, il a été décidé d'améliorer la couverture d'argile autour des résidus de lindane, alors qu'il faudrait extraire ces milliers de mètres cubes et mettre en place une filière agréée, note l'association. L'enjeu sanitaire est de taille ».

Ri L'A des

1910 prélève-
sures sur... 206
mettent d'établir
des cours d'eau
par la DIREN av
Meuse.

Ce bilan est eff
système d'évalu
qui est sensible
mant, qui en di
nique précéder
datait de 1971.
mieux les cour
sort-il pour l'Al

“ La Lau
et le L
figuren
les poir
noirs ”

Des points noirs
subsistent, des s
tion manquent,
cientes, des pratiq
sistent... Le Logelt
Wintzenheim) est
noirs, essentiellem
l'industrie papetièr
(mesurée à Mund
Cette pauvre « riv
morte comme le c
la Lauch, du Lo
Sarre », conjugu
pourtant riche Koc
coup trop de mati